



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE : Le règlement portant le numéro 381 intitulé **Règlement ayant pour objet la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et abroge le règlement numéro 311 et ses amendements**, a été adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil municipale tenue le 08 janvier 2025.

Toute personne intéressées peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 118 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs
Ce quatre (14^e) jour du mois de janvier 2025.

Lise Lapointe
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annonçant l'adoption du règlement numéro 381 intitulé **Règlement ayant pour objet la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et abroge le règlement numéro 311 et ses amendements** a été adopté lors d'une séance extraordinaire du 08 janvier 2025 en publiant à l'endroit désigné par le conseil et sur le site internet de la Municipalité entre le 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi le 14^e jour du mois de janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de janvier 2025.



Lise Lapointe

Directrice générale et greffière-trésorière